

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0126 Séance du Conseil : 12 MAI 2025
SORTIE DE L'ACTIF DE VÉHICULES DU SERVICE COLLECTE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2025 à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0126-DE
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025

Certains véhicules vieillissants du pôle déchets ne sont plus utilisés du fait de pannes diverses. Ces véhicules très anciens ne sont plus sûrs et/ou représentent une charge économique pour la Communauté de communes.

Les véhicules concernés sont les suivants :

- **Véhicule n°1 : Benne à ordures ménagères n°21**, immatriculée FE 289 YZ, acquis en mai 2006, ce matériel est actuellement hors d'usage et stocké sur notre parc de véhicules
- **Véhicule n°2 : Benne à ordures ménagères n°50**, immatriculée AX 278 VT, acquis en août 2010, ce matériel est actuellement hors d'usage et a été démonté pour récupérer des pièces (moteur, vérins...)
- **Véhicule n°3 : Packmat PK-235-09-1784**, acquis 2009, ce matériel est stocké à la déchèterie de Laroque-des-Albères et est hors d'usage, il a été utilisé pour ses pièces détachées.
- **Véhicule n°4 : Packmat PK-301-11-2721**, acquis en 2011, ce matériel est stocké à la STEP de Saint-André et est hors d'usage, il a été utilisé pour ses pièces détachées.

Une proposition de rachat a été faite par la société JB Poids lourds située 220 rue Fernand Berta à PERPIGNAN (66000) pour un montant global de 1 100-€ net sur les véhicules n°1 et n°2.

Une proposition de rachat a été faite par la société SASU LINARES située 1569 Avenue du Languedoc à SAINT FELIU D'AVALL (66170) pour un montant global de 170-€ / tonne net sur les véhicules n°3 et n°4.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 77.

Service	Budget	Immatriculation	Marque Type	Date d'acquisition	Date de mise en circulation	Série	km	Rachat en € net
Collecte	Budget annexe	FE 289 YZ	Renault	28/03/2019	15/03/2006	VF6644ACA000014225	214 824 km	1000 €
Collecte	Budget annexe	AX 278 VT	Renault	02/08/2010	02/08/2010	VF644AHL000004758	151 894 km	100 €
Collecte	Budget annexe		Packmat	Mai 2011		PK-235-09-1784	Pas de compteur kilométrique	1105 €
Collecte	Budget annexe		Packmat	Mars 2009		PK-301-11-2721	Pas de compteur kilométrique	1207 €

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le retrait de ces véhicules de l'actif de la Communauté de communes et leur cession aux sociétés mentionnées.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte d'une part, la sortie de l'actif de véhicules appartenant au service collecte tels que décrits ci-dessus,

Accepte d'autre part, la proposition de rachat de la société JB Poids lourds située 220 rue Fernand Berta à PERPIGNAN (66000) pour un montant global de 1 100-€ net (mille cents euros net) sur les véhicules n°1 et n°2,

Accepte d'autre part, la proposition de rachat de la société SASU LINARES située 1569 Avenue du Languedoc à SAINT FELIU D'AVALL (66170) pour un montant global de 2 312-€ net (deux mille trois-cent douze euros net) sur les véhicules n°3 et n°4,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/05/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A blue ink signature, appearing to read 'Antoine Parra', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small emblem in the center.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.